



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 72691

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut-commissaire à la jeunesse, sur les mesures, en matière de développement durable, prises dans son ministère en 2009.

Texte de la réponse

La stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2003-2008 constituait le cadre d'intervention du ministère. Elle préconisait la mobilisation des acteurs, notamment de « développer la prise en compte des questions relatives au développement durable dans les activités sociales, sportives, culturelles et de loisirs, des jeunes comme des adultes ». L'éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD) traverse nombre d'activités en faveur de la jeunesse. Elle est, par exemple, une composante importante de l'animation dans les accueils collectifs de mineurs, les activités de plein air, le scoutisme, les politiques éducatives locales. Plus largement, elle constitue un aspect essentiel de l'animation des territoires et un motif récurrent dans l'engagement et la prise d'initiatives des jeunes. Le ministère chargé de la jeunesse a pris en compte la démarche de développement durable dans la conception des politiques de jeunesse et d'éducation populaire en interne et au sein des services déconcentrés, tant dans les relations interministérielles qu'avec les partenaires. Les actions ont concerné principalement la prise en compte des projets de jeunes, la sécurité routière, la sensibilisation des organisateurs d'accueils collectifs de mineurs à la dématérialisation des déclarations, le développement d'actions territoriales autour de l'environnement. En 2008, un appel à projets avait été lancé auprès des associations de jeunesse et d'éducation populaire pour qu'elles développent une démarche conforme aux enjeux du développement durable. Vingt-cinq associations ont été soutenues pour un montant total de 230 000 EUR. Les projets se sont déroulés en 2008 et 2009 et la mise en réseau de ces associations a été favorisée. En octobre 2009, des assises nationales de l'EEDD se sont déroulées à Caen. Elles ont été l'occasion d'un engagement formel du ministère chargé de la jeunesse par la signature du document cadre intitulé : « Espace national de concertation ». Cette plate-forme s'inscrit dans le contexte de la SNDD, en réunissant l'ensemble des acteurs concernés par le développement durable, services de l'État, collectivités territoriales, associations et entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72691

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Ministère attributaire : Jeunesse et solidarités actives

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2010, page 2300

Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 12932